

## Décision du Maire

N° 2026-010

### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Centre social l'Envol – Construction d'un bâtiment modulaire –  
Mission de Contrôle Technique – Mission de Coordination Sécurité  
et Protection de la Santé – marchés sur procédure adaptée**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que, dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour accueillir des activités du centre social l'Envol, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique ;
- Considérant que, dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour accueillir des activités du centre social l'Envol, il est nécessaire de désigner un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé ;
- Considérant la procédure de passation selon la procédure adaptée ouverte, publiée le 12 décembre 2025 au BOAMP, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation pour la mission de Contrôle Technique ;
- Considérant les 9 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation pour la mission de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé ;
- Considérant que les offres retenues sont économiques les plus avantageuses, conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le marché de mission de Contrôle Technique, selon la procédure adaptée, avec la société **DEKRA INDUSTRIAL SAS** sise 8 rue des Grandes Pièces 25770 SERRE LES SAPINS, pour un montant de **4 400 € HT**.

N° 2026-010 (suite)

- De signer le marché de mission de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé, selon la procédure adaptée, **avec la société 2 SPS** sise 29 Grande Rue 70200 MAGNY VERNOS, **pour un montant de 2 000 € HT.**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 3 Février 2026

Le Maire

**Pour le Maire empêché,  
Le Conseiller municipal suppléant**



**Rémi Pluche**

Déposée en Sous-Préfecture le : 04/02/2026

Affichée le : 04/02/2026